

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025**

**DELIBERATION N°DVC/DPC/25/093 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION :
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS 438 – ANIMATION ET
COHESION SOCIALE**

Le Maire certifie que la
liste des délibérations de
la présente séance a été
mise en ligne sur le site
Internet de la ville le

01 SEPT 2025

que la convocation a été
faite le 20/08/2025
et que le nombre de
conseillers municipaux
présents a été de 18
sur 29.



L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le
Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de
Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoins : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU -
Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA -
Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF -
Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne
GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

Conseillers Municipaux : Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario
LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO -
M. Eric THIBURCE – Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

Etaient absents : Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE -
Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne
JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT -
Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry
GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions
de Secrétaire.

DELIBERATION N°DVC/DPC/25/093**PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION : ASSOCIATION CULTURE LOISIRS 438 - ANIMATION ET COHESION SOCIALE**

L'Association Culture Loisirs 438, depuis sa création participe à la construction d'une dynamique d'animation en QPV autour de l'accompagnement de la jeunesse. L'intervention auprès de la jeunesse et des familles constitue des axes forts du travail de l'acteur associatif, et ce dans un objectif de soutien aux habitants en situation fragile par la promotion d'actions d'éducation populaire.

Acteur de la programmation du Contrat de Ville sur les QPV, l'association souhaite amplifier sa démarche autour de l'éducation par le sport comme vecteur de citoyenneté.

A ce titre une action de boxe éducative en collaboration avec l'école Louis Lagourgue est en cours de finalisation et débutera à la rentrée scolaire d'Août 2025.

Des objectifs précis se rattachent à cette opération, tels que le décrochage scolaire, renforcer la cohésion sociale entre élèves, favoriser la confiance en soi.

Afin d'assurer la concrétisation de cette action encadrée par 2 entraîneurs qualifiés, le porteur de projet sollicite la participation communale pour boucler son plan de financement

Je vous propose d'adopter le principe d'attribution d'une subvention de sept mille euros (7 000 €) l'Association Culture Loisirs 438, au titre de l'année 2025.

Par conséquent, je vous demande :

- 1) d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de sept mille euros (7 000 €) au porteur de projet précité pour l'année 2025.

Cette aide financière est destinée à permettre la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées aux actions mises en œuvre.

- 2) d'adopter le principe de versement d'une participation financière au porteur de projet désigné
- 3) de formaliser par voie de convention le versement de la subvention.
- 4) d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

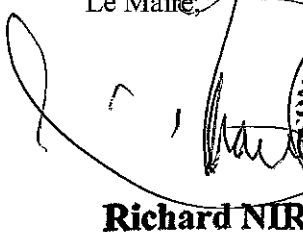
La commission Affaires Générales, Finances, Economie et Développement réunie le mardi 19 août 2025 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Richard NIRLO

